



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

CAFIPEMF –RAPPORT DU JURY

Session 2017- 2018

Épreuves d'admission

Rappel :

La session 2017-2018 est la seconde session prenant en compte la version rénovée du CAFIPEMF. Trente candidats se sont présentés aux épreuves. 19 ont été admis et 11 ajournés.

Avant toute analyse des résultats, il importe de rappeler que l'on ne saurait trop conseiller aux candidats d'effectuer une lecture approfondie de l'arrêté du 20 juillet 2015 et de la circulaire n°2015-109 du 21-07-2015. Ces textes fournissent le cadre institutionnel qui préside à l'évaluation de chacun. Leur connaissance est quelquefois trop sommaire pour des personnes qui préparent un examen ouvrant à des fonctions de formateur.

L'admission comporte deux épreuves :

- une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien (cette épreuve consiste soit en une analyse de séance d'enseignement (choix effectué par 18 candidats) soit en l'animation d'une action de formation (12 candidats) ;
- un mémoire professionnel et sa soutenance.

L'évaluation repose sur le principe de la validation des compétences référées aux compétences attendues d'un formateur. Elles sont organisées en quatre groupes notées chacun sur un maximum de 5 points ; 2 points supplémentaires peuvent être accordés pour l'intégration du numérique.

- Penser, concevoir, élaborer,
- Mettre en œuvre, animer, communiquer
- Accompagner
- Observer, analyser, évaluer.

Tableau des notes : Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu au moins 12 sur 20 et la moyenne dans chaque domaine de compétence évalué (circulaire du 21 juillet 2017).

Notes Compétences	Minimum	maximum	moyenne
penser concevoir élaborer	0,6	4,4	2,9
mettre en œuvre, animer, communiquer	1,7	5	3,5
accompagner	0,3	5	3,3
observer, analyser, évaluer	0,9	4,4	3,0
Intégration numérique	-1	+2	+1,5
Note finale	6,5	20	14,2

Première épreuve d'admission : Épreuve pratique professionnelle suivie d'un entretien.

Présentation :

Deux examinateurs qualifiés (un IEN et un professeur de l'ESPE) assistent à cette épreuve. Elle doit permettre de révéler les compétences professionnelles du professeur-formateur. On attend du candidat qu'il soit capable, dans son analyse de la séance comme dans son animation pédagogique, de mobiliser des connaissances théoriques déclinées de manière opératoire pour une mise en œuvre concrète à la portée des professeurs qu'il souhaite accompagner ou former.

Observations du jury à propos de la première épreuve :

Concernant l'analyse des séances, les examinateurs ont été particulièrement sensibles à la mise en œuvre d'entretiens bien structurés au cours desquels le candidat parvient à créer un lien de confiance avec l'enseignant débutant, l'aide à analyser sa pratique et à construire des pistes d'amélioration. Les candidats les plus performants ne cherchent pas à traiter l'exhaustivité des points d'amélioration (même s'ils sont capables de les identifier tous) mais parviennent à cibler leur propos sur quelques axes choisis de manière à permettre des évolutions concrètes. La qualité de l'analyse détermine la qualité de l'entretien. C'est un exercice complexe qui nécessite de faire des choix et de définir dès l'observation les objectifs que l'on se fixera pour l'entretien. Si 66% des candidats ont fait montre d'un niveau satisfaisant voire très satisfaisant, 33% ont témoigné d'insuffisances dans ce domaine. On ne saurait donc trop conseiller aux futurs candidats de s'exercer sur ce point.

L'animation d'une action de formation est un exercice complexe au cours duquel le candidat doit concilier des objectifs et des contenus de formation précis avec une démarche participative, à même d'impliquer les formés. Ceux qui ont brillé dans cet exercice ont notamment montré leur capacité à gérer le temps de manière optimale, à utiliser

efficacement les phases de mise en commun, à introduire au moment opportun les ressources matérielles ou numériques disponibles.

Lors des entretiens avec le jury portant sur cette première épreuve, les candidats ont souvent démontré de bonnes capacités d'analyse de leur propre pratique et su justifier de manière pertinente les choix opérés. Ils ont également attesté de capacités d'écoute et d'échange dans un cadre professionnel.

-Les candidats doivent avoir à l'esprit que les examinateurs qualifiés sont également présents lors de la deuxième épreuve d'admission. Ils sont donc particulièrement à même d'apprécier le lien que les candidats parviennent à tisser entre cette épreuve pratique et son prolongement dans le mémoire et dans sa soutenance. Les très bons candidats parviennent à construire cette cohérence d'ensemble et ont été à ce titre valorisés.

65 % des candidats en échec n'avaient pas validé la première épreuve et avaient obtenu une note inférieure à 2,5 pour la compétence « Accompagner ».

Deuxième épreuve d'admission :

A - Le mémoire :

La rédaction du mémoire et la soutenance constituent des exercices difficiles pour les candidats. Elles concentrent le plus grand nombre d'évaluations négatives. On ne saurait donc en propos liminaire trop insister sur leur importance et leur bonne compréhension. Le présent rapport se veut une aide en ce sens.

La circulaire du 21-07-2015 (reprenant l'arrêté du 20 juillet) fournit un cadre formel : 20 à 30 pages hors annexes et en précise le contenu : « *C'est un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expérience...* ».

Le mémoire vise à évaluer la capacité du candidat à (circulaire du 21 juillet 2015):

- établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation,
- articuler des compétences en didactique disciplinaire et en didactique professionnelle,
- formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème, élaborer des hypothèses opérationnelles, mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents),
- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation.

Le jury attire l'attention des candidats sur la notion d'hypothèse opérationnelle. Celle-ci doit être formulée clairement, assez rapidement en début de mémoire et en lien avec un problème identifié. La démarche d'expérimentation suppose une méthodologie rigoureuse, il ne suffit pas de proposer un traitement numérique des quelques données recueillies pour en

garantir la rigueur. Une hypothèse ne peut se réduire à l'énoncé d'une évidence ; elle doit se constituer en véritable enjeu engageant la réflexion du candidat.

Recommandations sur le fond :

Le jury recommande aux candidats une lecture précise des textes en vigueur (arrêté, circulaire) cités plus haut. L'analyse de leurs termes en montre le caractère opératoire :

- **un travail personnel de réflexion** : cette réflexion doit être nourrie de références précises et restituée de façon organisée. Le candidat aura alors tout intérêt à se documenter sur la didactique professionnelle ou sur l'andragogie ;
- **adossé à l'expérience professionnelle du candidat** : il s'agit bien d'une expérience en lien avec la formation ou l'accompagnement. Elle est au cœur du travail de réflexion. Il est donc essentiel que le mémoire articule étroitement théorie et expérience, c'est tout l'enjeu de l'année de formation qui se déroule entre admissibilité et admission ;
- **traitant d'une problématique** : curieusement la problématique n'est pas toujours exposée de manière explicite en introduction du mémoire laissant le lecteur perplexe face à de longs développements dont l'enjeu reste incertain.
- **en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation** : les deux termes sont déterminants et doivent être mis en relation avec le référentiel des métiers de la formation à partir duquel les candidats seront évalués. Cela suppose de prendre appui sur les premières expériences de formateurs conduites pendant l'année de formation.

Une analyse des appréciations du jury révèle que la méthodologie étayée par des références théoriques constitue un point faible dans pratiquement un mémoire sur deux (14). Le traitement, l'analyse et l'interprétation des données recueillies est également jugée insuffisante dans 40% des cas (12 mémoires).

- Enfin, la circulaire 2015-109 précise « *le mémoire consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer (...)* ». Le mémoire constitue à cet égard un outil puissant d'auto-formation et doit également être compris comme tel.

Conseils et recommandations sur la forme :

- éviter les présentations trop denses et/ou trop surchargées (il convient de réfléchir à la lisibilité du texte)
- mettre en évidence, dans le texte, les renvois vers les annexes afin de faciliter la lecture du rapport,
- privilégier les normes universitaires de rédaction,
- veiller à la concordance des références de bas de page et de la bibliographie.,

- se faire relire pour corriger les erreurs orthographiques ou syntaxiques. La remise d'errata en début de soutenance montre que ce travail aurait pu être anticipé. Il est peu recevable que des coquilles qui peuvent obérer la compréhension du texte subsistent à ce stade des épreuves.

Remarques relatives à certains contenus :

Il convient de rappeler que l'objet de cet écrit consiste en une exposition de la démarche réflexive du candidat étayée par des apports théoriques. Il convient donc d'éviter une présentation *in extenso* de certains outils de formation ou d'une pratique de classe dont les détails ne sont que d'un intérêt très réduit au regard de la problématique traitée.

Les annexes se doivent de rester en nombre limité. Leur présence ne se justifie que par leur utilité pour la compréhension de la démarche ou pour permettre au jury d'approfondir l'analyse. Il n'est ainsi pas nécessaire de fournir en annexe les textes réglementaires ou les courriers institutionnels.

B- La Soutenance :

Les candidats disposent d'un quart d'heure **pour présenter leur mémoire**. Cet exercice a été plutôt bien réussi : les présentations étaient structurées et correctement gérées dans le temps. Rappelons cependant que l'évaluation portée sur l'intégration du numérique concerne la capacité du candidat à traiter des enjeux de la culture numérique à l'école ou dans le contexte de la formation d'adultes et non sur l'utilisation experte d'un dispositif de vidéo-projection. Certains diaporamas apportaient une réelle plus-value à l'exposé (sketch-note, schémas, courte séquence vidéo, bande-son), d'autres renforçaient l'effet prompteur à proscrire absolument en situation de formation.

Sur le fond, la soutenance doit montrer comment le candidat peut prendre du recul par rapport au travail de recherche et de rédaction qu'il a produit.

Le jury a apprécié les candidats qui ont introduit un nouveau questionnement, fait part d'une réserve sur certaines affirmations, apporté des nuances ou témoigné de la façon dont ils ont poursuivi la réflexion engagée.

L'entretien qui suit la présentation requiert une grande attention du candidat aux questions qui lui sont posées (« Ils ne savent pas parler car ils ne savent pas écouter » Héraclite). Celles-ci concernent essentiellement les problématiques liées à la formation d'adultes (d'enseignants). Les liens entre didactique professionnelle et didactique scolaire sont explorés. Les limites du transfert des compétences d'enseignant dans les compétences de formateurs méritent d'être bien repérées.

Les références théoriques avancées dans le mémoire doivent être maîtrisées. Des lectures trop superficielles ou parcellaires ne permettent pas une argumentation solide et démontrent un manque de rigueur professionnelle. Elles ne peuvent faire illusion devant un jury expert.

Le jury attend du candidat un engagement dans un véritable échange argumenté qui prend en compte les questions posées. Il convient que les réponses soient structurées et étayées par des références théoriques choisies de manière pertinente au regard du questionnement. Il convient en particulier d'éviter des formulations générales ou confuses.

Il est indispensable que le candidat se décentre de ses propres pratiques d'enseignant pour prendre la distance nécessaire lui permettant de se projeter dans la fonction de formateur. Ainsi, le jury a souvent été amené à demander au candidat d'imaginer les contours d'une action de formation initiale ou continue : objectifs, modalités, contenus, si ce point n'était pas abordé lors de l'exposé.

Notons enfin que le choix d'une option ne doit pas enfermer le candidat dans un domaine restreint ou un niveau spécifique. Les dimensions pluridisciplinaires et multi-cycles du premier degré imposent en effet une ouverture à des réalités multiples.

Conclusion :

Malgré un taux d'échec élevé (37%), souvent lié à une méconnaissance des enjeux de l'examen (en particulier à l'idée qu'il suffit d'être un enseignant expérimenté pour réussir), le jury a fait le constat d'un nombre important de candidats de très bon niveau. Les mémoires ont gagné en lisibilité et l'exercice de soutenance est mieux maîtrisé notamment par les candidats ayant une première expérience dans ce domaine.